PLAN DU CAMPING

Camping L'OASIS & CALIFORNIA ★★★★

- Parkings
- Laverie
- Toilettes
- Aire Camping-Car
- Dévidoir chimique
- Zone de refuge
- Défibrillateur
- Fléchage d'évacuation
- Point de rassemblement
- Issues de secours
- RIA
- Bornes incendie pompiers
- Extincteurs

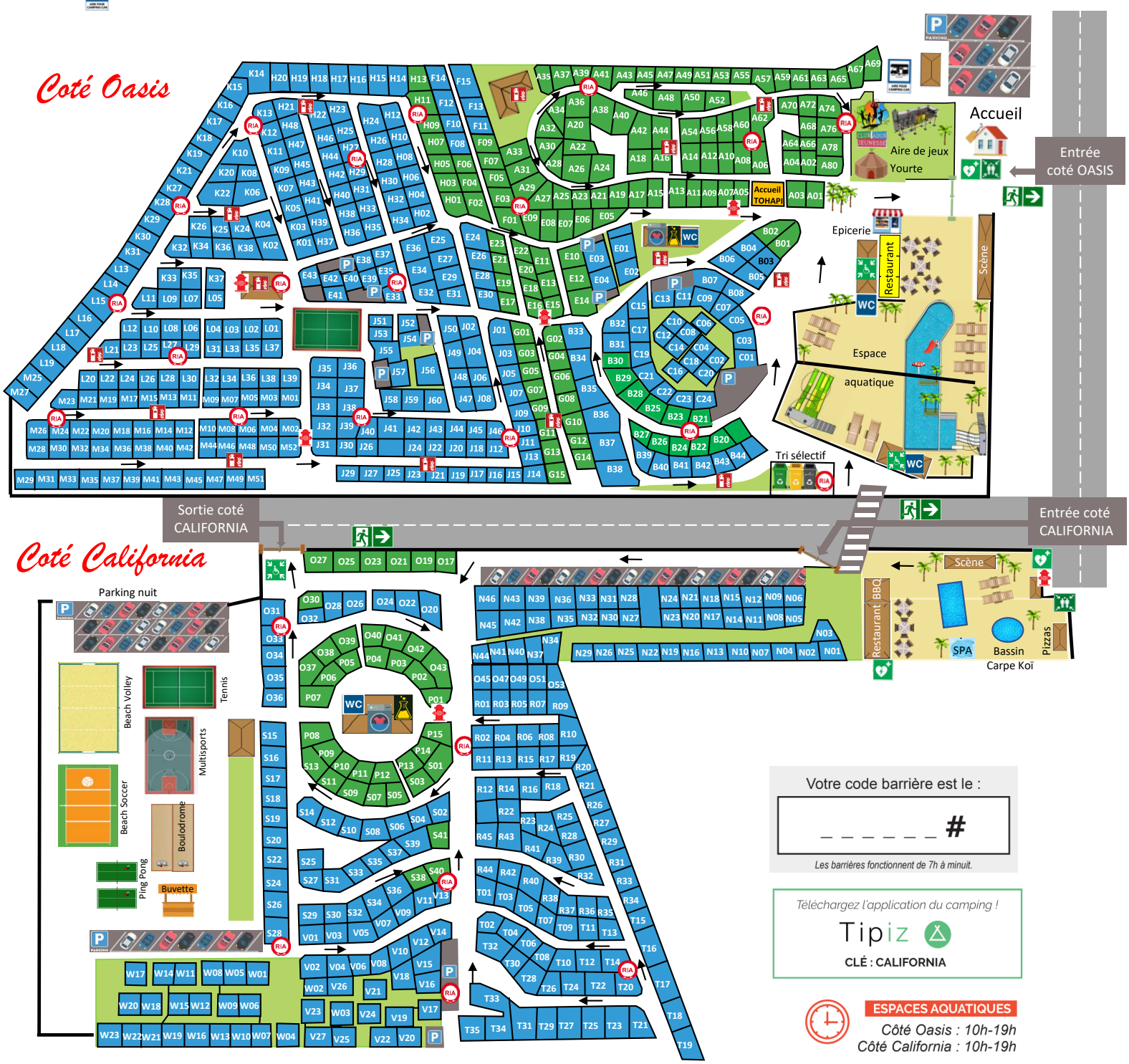

Votre code barrière est le :

_ _ _ _ _ _ #

Les barrières fonctionnent de 7h à minuit.

Téléchargez l'application du camping !

Tipiz

CLÉ : CALIFORNIA

ESPACES AQUATIQUES

Côté Oasis : 10h-19h
Côté California : 10h-19h

- Locatif
- Emplacement
- Zones piétonnes

Votre hébergement doit être quitté à **10h au plus tard.**
Il n'est pas possible de profiter de l'espace aquatique après votre départ.

Merci pour votre compréhension.

CONDITIONS DE RÉSERVATION & RÈGLEMENT INTERIEUR

Heure d'arrivée : A partir de 17h
Heure de départ : Avant 10h
Accueil : Horaires affichés à la réception
Etat des lieux : La location doit être libérée avant 10h00, de cas de dépassement vous serez facturé d'une demi-journée. L'état des lieux sera effectué par l'équipe de ménage dans la journée et la caution sera ensuite détruite. En cas de litige (ménage insatisfaisant, manque à l'inventaire ou casse) vous serez averti et débité des sommes dues.
Réservation : Nous renvoyer le contrat dûment rempli accompagné de votre règlement ainsi que les conditions de réservation et règlement intérieur signés. Le solde est payable 1 mois avant l'arrivée, les paiements par chèques ou chèques vacances doivent nous parvenir un mois à l'avance.
Choix de l'emplacement : Vous pouvez choisir votre emplacement (sous réserve de disponibilité) cette demande doit se faire lors de la demande de réservation, un supplément de 20 € sera facturé. Sans cette demande spécifique, un emplacement vous sera attribué suivant une sélection informatique aléatoire.
Frais de réservation : 30 € par contrat, en haute saison uniquement.
Eco-participation : *Sous réserve de modification de la Municipalité*. Le tarif s'élève dès 18 ans à 1,50/personne /nuit. Pour les 4-17 ans, 0.80cts /personne /nuit. Gratuit jusqu'à 4 ans.
Bracelet camping : Le port du bracelet au poignet est obligatoire durant le séjour. A partir de deux changés, il sera payant, facturé à 8€.
Acompte : 30% du montant total de votre séjour, payable en carte bancaire/ chèque/chèques vacances et virement bancaire
Caution : La caution est à donner à l'arrivée en empreinte CB ou en chèque. Pour un emplacement standard 120 € (pour dégradation et/ou tapage nocturne). Pour la location d'un Mobil Home ou Emplacement Premium 300 € (dont 120 € pour dégradation et/ou tapage nocturne). Pour toute location (barbecue, kit bébé, frigo) une caution supplémentaire de 30€ sera demandée, cette caution sera encaissée si le matériel est rendu sale ou endommagé.
Hébergements : Les locations sont prévues pour 2 à 8 personnes maximum (bébés et enfants compris). Une seule voiture est autorisée sur la parcelle. Les véhicules supplémentaires sont payants et devront être stationnés sur le parking extérieur. Certains hébergements sont situés dans des zones piétonnes avec une place de parking nominative prévue à l'entrée de la zone.
Les véhicules doivent être impérativement garés sur la parcelle ou sur la place de parking attribué à votre arrivée.
Les personnes non enregistrées sur le contrat de réservation ne seront pas acceptées. Les emplacements sont prévus pour 2 à 6 personnes max (bébés et enfants compris), avec suppléments à partir de la 3ème personne. Les tentes sont autorisées à hauteur de 2 sur l'emplacement. Pour les forfaits avec électricité, prévoir une prise européenne ainsi qu'une rallonge de 50 mètres minimum. Les mineurs non accompagnés de leurs parents ou tuteur légal seront refusés.
Validation de la réservation :
La réservation devient effective qu'avec notre accord et après réception d'un versement de 30% du montant du séjour à titre d'acompte. La totalité des jours réservés sont dû. Le solde est payable 1 mois avant votre arrivée. Tout retard ou départ anticipé ne peut donner lieu à un remboursement. Les arrivées retardées doivent être signalées à la réception avant 18h. Après un délai de 24h votre contrat sera annulé automatiquement. Aucune modification ne sera faite par téléphone.
Annulation de votre contrat : Celle- ci doit nous parvenir par courrier recommandé et accompagnée des justificatifs précis et incontestables, au plus tard trois jours après l'événement entraînant l'annulation.
Option garantie annulation : Il est recommandé de souscrire une garantie annulation au prix de 35€. Les clauses de ce contrat vous permettent d'être remboursés pour l'annulation de votre réservation ou d'un départ prématuré en cas d'événement exceptionnel. Et sur justificatifs. Ces frais d'assurance ne sont pas déductibles.

1)Décès, accident grave avec dommages corporels, maladie grave de vous-même, votre épouse, parents ou enfants
2)Problèmes économiques de vous-même ou votre épouse
3)Délocalisation de votre emploi
4)Dommages à votre résidence principale, incendie, dégâts des eaux, tempête ou catastrophe naturelle.
5)Congé reporté ou annulé par l'employeur.

Cette souscription est payable en totalité au moment de la réservation. Pour être admise, l'annulation de votre réservation doit nous parvenir 3 jours après l'événement la provocant et les preuves écrites des faits, par courrier recommandé avec accusé de réception. Délai de remboursement 45 jours après réception du courrier. Montant du remboursement hors garantie annulation et frais de dossier.

Visiteurs : Les visiteurs sont autorisés sous réserve d'acceptation de la direction et sous la responsabilité du client. Ils doivent se garer sur le parking et se présenter à la réception pour s'acquitter du bracelet visiteur, 3€ par personne. Ils n'auront pas accès aux piscines ni aux animations. Ils doivent quitter le camping avant 23h.
Bruit et silence : Les usagers du terrain sont instamment priés d'éviter tous bruits qui pourraient gêner leurs voisins après 23h. Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Pour le tapage nocturne nous gardons 120 € de votre caution.
Animaux : Autorisé au nombre de deux par hébergement et payant. Les chiens ou autres animaux ne doivent jamais être laissés en liberté ou seuls au camping, même enfermés, en l'absence de leur maître qui est civilement responsable. Ils doivent porter un collier avec le nom de leur maître qui doivent les avoir assurés et vaccinés, et ceux-ci doivent nettoyer leurs éventuelles souillures. Carnet de vaccination (arrêté du 22/01/85) et tatouage (arrêté du 30/06/92) sont obligatoires. L'usage et l'accès des sanitaires sont formellement interdits aux animaux. Les chiens susceptibles d'être dangereux (catégorie1 et 2, arrêté du 27/04/99) sont refusés.
Circulations et stationnement des véhicules : A l'intérieur du camping, les véhicules doivent rouler à une vitesse limite de 10km/heure. La circulation est interdite entre 24h et 7h. Ne peuvent circuler sur le terrain de camping que les véhicules qui appartiennent aux campeurs y séjournant. Le stationnement est strictement interdit sur tout autre emplacement que celui du campeur, même si celui-ci est inoccupé, il ne doit pas en outre entraver la circulation ni empêcher l'installation de nouveaux arrivants.
Tenue et aspect des installations
Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du terrain de camping sous peine de perdre la caution. Il est interdit de jeter des eaux usées sur le sol ou dans les caniveaux. Les « caravaniers » doivent obligatoirement vider leurs eaux usées dans les installations prévues à cet effet. Les ordures ménagères, les déchets de toute nature, les papiers doivent être mis dans des sacs et déposés dans les poubelles de la station de ramassage. Le lavage est strictement interdit en dehors des bacs prévus à cet usage. Il est interdit au campeur de planter des clous dans les arbres, de couper des branches, de faire des plantations. Il n'est pas permis non plus de délimiter l'emplacement d'une installation par des moyens personnels, ni de creuser le sol. Toute dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au terrain ou aux installations du terrain de camping sera à la charge de son auteur. Les emplacements sont occupés au maximum par seul véhicule.
Baignade : Seul les slips et boxers de bain, bikini et maillot une pièce sont autorisés. Tous les autres vêtements sont interdits.
Sécurité incendie : Les feux ouvertes ou barbecues (bois, charbon etc.) sont interdits. En cas d'incendie, ne sous-estimez pas le feu, fermez immédiatement toutes les recharges et bouteilles de gaz et avisez le plus rapidement l'accueil. Les extincteurs sont utilisables en cas de nécessité VOIRE PLAN. L'alerte se ferait par haut- parleur. En pareille circonstances, suivez scrupuleusement les consignes qui vous seront données et le fléchage d'évacuation VOIRE PLAN.
Inondation ou Submersion marine : En cas d'annonce par les services de sécurité et de la protection civile d'une montée brutale des eaux due aux pluies torrentielles, il risque de se produire, bien que probable, une inondation plus ou moins rapide d'une partie ou de l'ensemble du terrain de camping. Le délai d'alerte est suffisamment long pour que tous les campeurs soient avisés de la montée des eaux. Cette information se ferait par haut-parleurs. En pareille circonstance, suivez scrupuleusement les consignes qui vous seront données et le fléchage du plan d'évacuation disponible au bureau d'accueil.
Trousse de secours : Une trousse de secours de premières urgences se trouve à l'accueil, aux espaces aquatiques et aux restaurants.
Epidémie : Aucun campeur ne peut séjourner au camping s'il est atteint d'une maladie contagieuse. Il devra être évacué dans les moindres délais.
Vol : Le Camping ne saurait être tenu pour responsable des vols d'objets de valeur. L'établissement décline toute responsabilité en cas de vols, incendies, intempéries… et en cas d'incidents relevant de la responsabilité civile du vacancier.
Jeux : Aucun jeux violent ou gênant ne peut être organisé à proximité des installations. Les enfants devront toujours être sous la surveillance de leurs parents.
Affichage : Le présent règlement est affiché à au bureau d'accueil. Il est remis au client à sa demande.
Infraction au règlement intérieur : Dans le cas où un contractant ou l'un de ses accompagnants perturberait le séjour des autres vacanciers ou ne respecterait pas les dispositions du présent règlement, le gestionnaire ou son représentant pourra oralement et sans préavis, mettre un terme immédiat au contrat s'il le juge nécessaire.
Droit à l'image : Vous autorisez expressément le camping L'Oasis et California à utiliser sur tout support les photos de vous ou de vos enfants qui pourraient être prises au cours de votre séjour pour les besoins publicitaires du camping.

Votre réservation implique l'acceptation du règlement. La Direction se réserve le droit d'expulser sans préavis ni remboursement les personnes qui manqueraient au respect du règlement intérieur ou qui auraient donné de fausses informations concernant les occupants de la parcelle.

Camping L'OASIS CALIFORNIA ★★★★

CAMPING L'OASIS & CALIFORNIA ROUTE DE SAINT LAURENT 66420 LE BARCARÉS
TÉL **+ 33 (0)4 68 86 12 43** EMAIL **contact@camping-oasis.com**
SITE WEB **www.camping-oasis.com**
/campingloasis